

**FICHE ACTION N°11.8.  
Obtenir une subvention du  
Crédit Mutuel**

**AVF ANGOULEME  
URAVF POITOU CHARENTES  
LIMOUSIN**



◇ **QUOI ?**

Obtenir une subvention de notre agence du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO)

◇ **POURQUOI ?**

Pour financer tout ou partie des dépenses et investissements liés au déroulement de notre Projet Associatif, sachant que le Crédit Mutuel est un partenaire national des AVF

◇ **POUR QUI ?**

Pour l'AVF Angoulême et pour le bénéfice de ses adhérents et futurs adhérents

◇ **AVEC QUI ?**

Le Président et la Trésorière

◇ **OÙ ?**

A Angoulême

◇ **QUAND ?**

Processus de préparation démarré en janvier 2024, terminé début juillet 2024

◇ **COMBIEN ?**

Subvention reçue : 2 500 €

## Obtenir une subvention du Crédit Mutuel - Déroulement

### Préparation en interne : Janvier 2024, Montage du dossier

Raisons de la demande : élaboration d'un projet associatif majeur, avec ses axes stratégiques, ses objectifs, et des actions importantes à dérouler sur 3 ans, générant des coûts/investissements exceptionnels

Dossier financier : présentation des comptes 2022/23 de l'association, et du budget exceptionnel généré par le Projet Associatif, par catégorie de dépenses et par an sur 3 exercices

Février 2024 Recherche de prise de RV avec la Directrice de l'agence (obtenu en mars 2024)

### Description de l'action le jour J, 22/03/2024 : RV avec la directrice agence

Explication des raisons de la rencontre avec la Directrice plutôt que notre conseillère. Présentation de notre Projet Associatif et des changements stratégiques qu'il porte, des objectifs et bénéfices escomptés, ainsi que des étapes déjà franchies dans son déroulement.

Présentation de nos comptes annuels de l'exercice précédent.

Présentation du budget exceptionnel sur 3 ans généré par le Projet Associatif (5 800 € dont 2 500 € sur l'exercice en cours).

Mention du partenariat national Crédit Mutuel / UNAVF.

Demande d'une subvention couvrant tout ou partie du budget exceptionnel, sachant que nous n'avons jamais fait de demande auparavant au Crédit Mutuel.

Remise de tous les documents présentés à en-tête AVF, au format A5.

Accueil immédiatement très favorable de la Directrice, qui évoque l'existence d'un fonds de solidarité pour chaque caisse, destiné aux mouvements associatifs et aux PME. Les notions de solidarité et de lien social font mouche, car elles constituent les lignes directrices des aides accordées par le CMSO.

Nous proposons en échange un bandeau publicitaire gratuit sur notre brochure annuelle.

La Directrice me promet d'en parler à la Présidente du CA de l'agence et m'invite à son AG, qui a lieu une semaine plus tard, lors de laquelle je pourrai rencontrer la Présidente.

### Et après...

30/03 : AG de l'agence CMSO : rencontre avec la Présidente du CA, à qui je commente les documents qu'elle a eus en main via la Directrice.

Vu l'objet de la demande, j'obtiens l'accord de principe sur une subvention supérieure à 500 € réservée aux associations structurées et organisées, pouvant aller jusqu'à 2 500 €.

Le prochain CA de l'agence devra déterminer le montant définitif sous quelques semaines.

2/05 : nous sommes informés que le CA a validé une subvention de 2 500 €, qui sera versée sur notre compte dans les prochaines semaines (effectué vers le 12/07).

Nota : il est bon d'inviter en retour le CMSO à notre AG, même si l'invité ne s'y présente pas.